

Cette décision politique et complètement infondée, est le résultat de l'alliance entre une institution, le Conseil d'État, devenue, comme le Conseil Constitutionnel un organe politique et une agence, l'ARCOM, qui manifestement est un censeur digne des plus belles heures du stalinisme.

Cyril Hanouna ouvertement visé...

Car ce qui s'est passé en ce 19 février 2025 va entrer dans l'histoire des plus grandes décisions antidémocratiques. C'est à un véritable scandale d'État que nous venons d'assister. Selon la star de C8, Cyril Hanouna, toujours bien informé, ce serait le secrétaire de l'Elysée, Alexis Kohler qui serait à la manœuvre de ce complot contre C8. La raison ? Le « Talk-Show » « Touche pas à mon poste » (TPMP) où l'animateur aurait commis deux impairs impardonnables : s'interroger sur les bienfaits de la vaccination contre le Covid et la seconde, inviter sur le plateau des « gilets jaunes » venus témoigner leur détresse. Ce faisant, TPMP a passé la barre symbolique des 2 millions de téléspectateurs...

Le Conseil d'État comme l'ARCOM, déshonorés !

Car même s'il dédouane le président de la République, comment croire que Emmanuel Macron ne soit pas aux commandes. L'époque n'aime plus la liberté d'expression. On l'a vu avec Reporters Sans Frontières (RSF) qui est normalement une organisation qui défend la liberté, mais qui est devenu un complice des censeurs. L'argumentaire du Conseil d'État, qui est normalement un modérateur, est inouï et pointe « *un manque de diversité* ». Le rapporteur public de la plus haute juridiction administrative, Florian Roussel, a estimé « *que l'ARCOM n'a pas commis d'illégalité dans son analyse qui l'a amenée à écarter C8 et NRJ12, aussi bien dans l'appréciation qu'elle a portée sur chacun des dossiers que dans la comparaison de leurs mérites* ».

Un arrêt dans la nuit du 28 février...

Les deux chaînes disparaîtront du bouquet de la TNT gratuite et s'éteindront dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars. C'est une Première en France, un pays normalement de libertés... Pourtant, les deux médias avaient produit 1800 pages pour C8 et 1700 pages pour NRJ12. Lors de l'audience, l'avocat de C8, Me Emmanuel Piwnica avait notamment opposé que l'ARCOM « *n'a pas tenu compte des garanties démontrant qu'on a la maîtrise de l'antenne* ». La proposition d'une diffusion en différé pour TPMP qui était une idée avancée par les dirigeants de Canal + en juillet dernier a été jugée « *trop tardive et insincère* », un manque de bonne foi par les représentants de l'ARCOM qui se sont ainsi déshonorés.

400 familles impactées

Au final, ce sont plus de 400 personnes et donc 400 familles qui se trouvent impactées par cette décision inique qui renvoie aux heures les plus sombres de notre Histoire... Le groupe de Vincent Bolloré a déploré « *une décision inédite dans l'histoire de la TNT... qui conduit à une éviction pure et simple de la chaîne C8, installée dans le paysage audiovisuel depuis près de 20 ans* », assurant qu'un « *écosystème tout entier se retrouve sacrifié* ». Pour l'animateur ouvertement ciblé, Cyril Hanouna, « *C'est magouilles et compagnie... Des gens m'ont dit que le Conseil d'État est fortement à gauche* ». Et d'ajouter: « *C'est extrêmement grave ce qu'il se passe actuellement. C'est un tournant dans l'histoire du pays. Ils ont essayé de trouver tous les moyens pour juguler cet engouement pour C8, pour TPMP* ». De nombreux hommes politiques de droite se sont émus de cette décision politicienne inédite et dramatique pour la démocratie.

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité